



Copier dans le presse-papier !
Copier le lien



- La Voix du Nord
- L'Équipe
- Publié le 02/09/2022 à 10h11
- Ouest-France
- Made in Foot
- 20Minutes
- L'Aisne nouvelle
- Courrier picard
- Paris-Normandie
- AD Magazine
- + Voir plus

Un braconnier piégés par an

Comme le rapporte France 3, le braconnier utilisait des pièges avec des mâchoires en acier. Une technique visiblement très au point qui lui permettait de revendre les oiseaux 8 euros la douzaine.

Selon nos confrères, le retraité en braconnait jusqu'à 20 à 25 par jour. L'Office français de la biodiversité estime que son "tableau de chasse" avoisinait les 5000 oiseaux par an. L'homme aurait été dénoncé par un courrier anonyme, selon Var Matin.

A lire aussi : [Heure d'hiver 2022 : quand allons-nous changer d'heure ?](#)

Ce retraité de 78 ans était poursuivi pour **"destruction et vente de rouges-gorges à Revest-les-Eaux, ainsi que détention d'armes sans autorisation"**, rapportent nos confrères. One Voice, l'ASPAS (Association pour la protection des animaux sauvages), France Nature Environnement PACA et la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) s'étaient portées partie civile dans ce dossier.

"Pas le Pablo Escobar" du rouge-gorge

"Bien évidemment, ce n'est pas Monsieur, en piégeant ces dizaines, centaines ou milliers d'oiseaux, qui met seul en danger la planète mais c'est l'agrégation de tous ces comportements - plus le réchauffement climatique, la déforestation en Amazonie, etc.- qui nous met, nous et les générations à venir, en danger de mort" a rappelé le procureur Antoine Barrat.

"Ce Monsieur n'est pas le Pablo Escobar du Rigaou (nom provençal des rouges-gorges *NDLR*)", tente de nuancer l'avocat du prévenu, Me Romain Callen.

25 000 € d'amende et 3 000 € de préjudice moral

Le septuagénaire a été condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis, 25 000 euros d'amende, la confiscation de tous les scellés, l'interdiction de détention d'une arme et l'indemnisation de toutes les parties civiles à hauteur de 3000 euros de préjudice moral.

A lire aussi : [Dans cette commune, le maire instaure une taxe pour la cueillette des champignons](#)

Une décision saluée, notamment, par Muriel Arnal, présidente de One Voice : **"Mais où étaient les chasseurs ce lundi, pour défendre la biodiversité, eux qui touchent des millions d'euros pour cette mission ? On ne les a ni vus ni entendus évidemment. Sans l'OFB et nos associations, les rouges-gorges déjà si fragilisés continueraient de périr braconnés ou piégés à la glu. Qu'on ne s'y trompe plus, les seuls défenseurs de la biodiversité, c'est nous !"**

Pour rappel, le rouge-gorge est une espèce protégée depuis 1976 et la loi relative à la protection de la nature.

En savoir plus...

- [Rejoignez notre page Facebook](#)
- [Suivez-nous sur Twitter](#)
- [Découvrez toute l'actualité du jour](#)

- L'essentiel de l'info
- Le meilleur des régions
- Justice
- Nature
- Police
- Animaux
- Chasse

Justice >

Ouest-France
- Il y a 3 mn



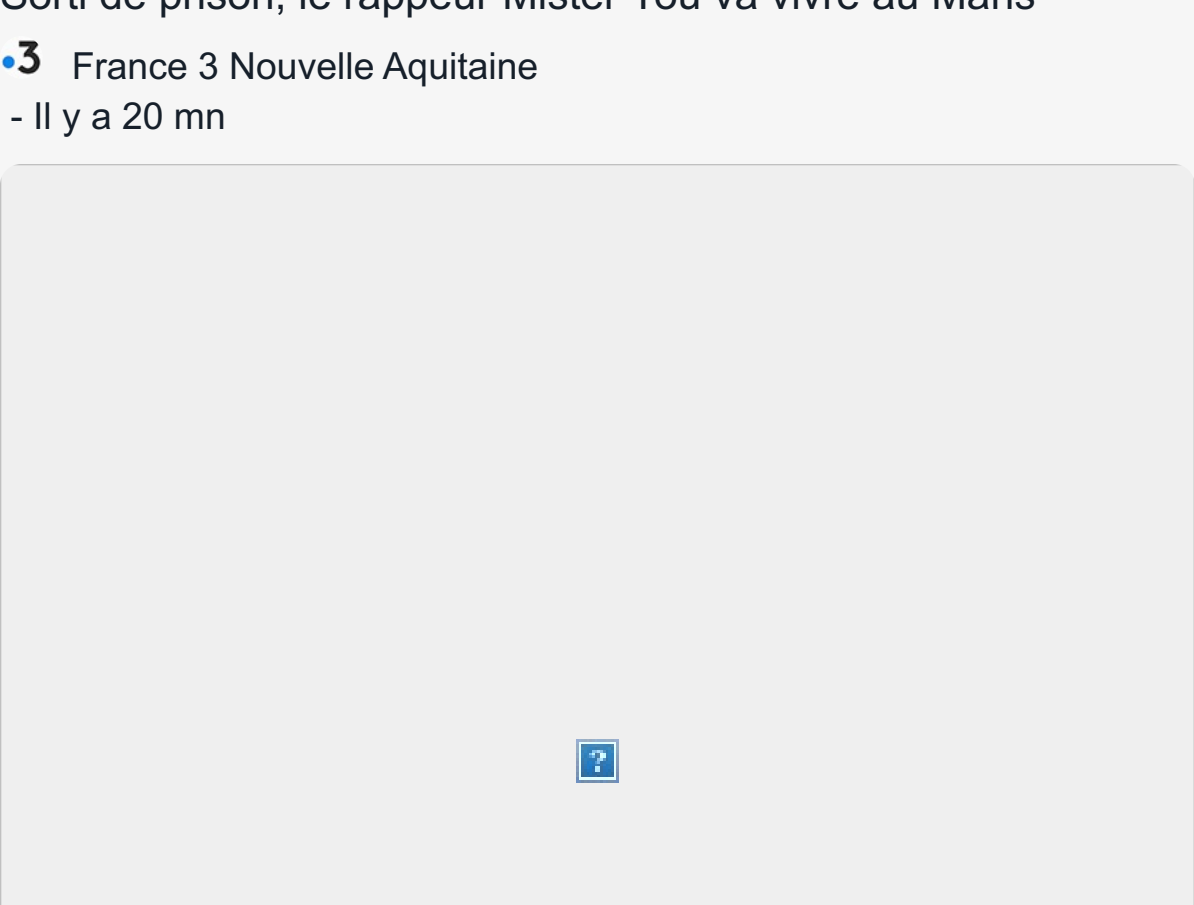
Mise en examen d'Alexis Kohler : que reproche-t-on au secrétaire général de l'Élysée ?

Le Maine Libre
- Il y a 6 mn



Sorti de prison, le rappeur Mister You va vivre au Mans

France 3 Nouvelle Aquitaine
- Il y a 20 mn



DIRECT VIDEO. Kévin Rouxel et son ex-compagne étaient complices du double meurtre de la Bastide-Clairence ?

Nature >

France Live
- 12/09/2022



ZEvent : Emmanuel Macron félicite les streamers, sa vidéo agace des participants

France Live
- 06/09/2022



L'affaire du jet à Nantes pollue le PSG mais d'autres vols avaient déjà fait causer par le passé